

pourrait bénéficier des efforts d'un représentant impartial et objectif de la Commission. Ma délégation croit que celle-ci devrait renouveler le mandat de son représentant spécial et continuer à surveiller la situation afin d'aider le plus possible le gouvernement du Salvador dans ses efforts en vue d'améliorer la protection des droits de l'homme dans ce pays.

Permettez-moi maintenant, M. le Président, de parler de la situation au Chili, qui devrait être envisagée dans ce point, estime ma délégation. Elle est heureuse de constater que le gouvernement du Chili offre maintenant, après des années de pressions, sa coopération et son aide à notre rapporteur spécial. Nous espérons que le travail de ce dernier aidera le Chili à retourner à la démocratie et à restaurer le respect intégral des droits et des libertés de l'homme. Toutefois, notre optimisme est tempéré par la connaissance que nous avons des limitations actuelles des libertés fondamentales, y compris les droits des travailleurs, et par des rapports persistants sur des violations graves et répandues des droits de l'homme. La Commission doit continuer d'exercer des pressions en faveur d'une évolution marquée et rapide vers la démocratie, la fin du cycle de la violence et la restauration intégrale des droits de l'homme au Chili.

À propos de l'Iran, la délégation canadienne doit, une fois de plus, dire qu'elle regrette sincèrement que le gouvernement de ce pays ne se soit pas encore senti en mesure de recevoir le rapporteur spécial de la Commission. En conséquence, des allégations sérieuses de graves violations des droits de l'homme n'ont pas été étudiées et demeurent sans réponse. Ces allégations portent sur la torture, des exécutions sans jugement, des persécutions religieuses et des mauvais traitements contre des minorités ethniques. Il est inacceptable que les citoyens baha'is soient victimes du refus le plus flagrant de leurs droits fondamentaux, y compris du droit à la vie. Nous espérons que le gouvernement de l'Iran acceptera maintenant de coopérer avec la Commission et conviendra qu'un rapporteur spécial pourrait aider à faire la lumière sur ces allégations. Nous prévoyons que la Commission continuera à présenter ses demandes avec persistance.

Il ne pourra pas y avoir d'amélioration véritable des droits de l'homme en Afghanistan aussi longtemps que ce pays demeurera sous la domination étrangère et l'occupation militaire. Toutefois, même dans les conditions actuelles,